

## PARTICIPATION AUX FRAIS D'ACQUISITION D'UN TITRE DE TRANSPORT «INTERRAIL» POUR LES JEUNES ÂGÉS DE 18 ANS

Le demandeur \_\_\_\_\_  
(noms et prénoms)

Matricule \_\_\_\_\_

Demeurant à \_\_\_\_\_  
L- \_\_\_\_\_

Téléphone(s) \_\_\_\_\_ Adresse e-mail \_\_\_\_\_

Compte bancaire \_\_\_\_\_  
(N° IBAN)

**La demande de subvention est à introduire au plus tard une année après l'activation d'un titre de transport.**

### !! IMPORTANT !!

- a) La demande de subvention est à introduire au plus tard une année après l'activation d'un titre de transport.
- b) Le demandeur doit être résident de la commune et avoir 18 ans le jour de l'achat du titre de transport.

#### Pièces justificatives à joindre à la demande:

1. Une copie du titre de transport (copie du titre en version papier ou une capture d'écran de la version numérique);
2. Une copie de la facture acquittée ou de la preuve de paiement;
3. Une preuve attestant que le titre de transport a été activé.

Le montant de la participation financière est fixé à 90 % du montant du titre de transport de base, sans que le montant annuel de la participation financière ne puisse dépasser le montant de 500,00 euros.

**Le soussigné déclare que toutes les indications faites dans la présente demande sont sincères et exactes.**

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_  
Localité Date

#### À renvoyer à l'Administration communale de Mamer:

par e-mail: finances@mamer.lu  
par courrier: Administration communale de Mamer • Service financier • B.P. 50 • L-8201 MAMER

Les données récoltées dans ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre dossier par les services de l'Administration communale, et le cas échéant par ses sous-traitants.

Elles sont traitées de manière loyale et transparente conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), et conservées la durée nécessaire à ce traitement ainsi qu'au délai d'archivage légal applicable.

En cas de question au sujet du traitement des données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPD) à l'adresse dpo@mamer.lu.

**En cas de divergence, seul le règlement communal du 27.11.2023 relatif à participation aux frais d'acquisition d'un titre de transport «InterRail» pour les jeunes âgés de 18 ans fait foi.**

#### Réservé à l'administration

N° Pro Forma		N° Gescom		Montant alloué	
Article budgétaire: <b>3/441/648110/99001</b>					